PROAGRI





CERTIFICATION HVE

Se préparer à la **certification**Haute Valeur
Environnementale

- > Connaître les informations nécessaires à la démarche de certification
- > Obtenir le niveau 1 de la certification environnementale
- > Identififer les points forts et les axes de progrès pour appréhender sereinement la certification HVE (niveau 3)

Les PROAGRI

- Une habilitation pour valider le niveau prérequis à la demande de certification
- Une expertise pour toutes les productions de l'exploitation
- > Une **offre adaptable** en fonction de vos besoins

En quoi consiste la certification HVE?

Cette certification environnementale est issue du Grenelle de l'Environnement. C'est une démarche volontaire, reconnue et portée par les pouvoirs publics. Elle est accessible à tous types d'exploitations agricoles.

La certification comporte 3 niveaux d'exigences :

Niveau 1

Respect de la réglementation environnementale, c'est un pré-requis pour accéder aux autres niveaux.

Niveau 2 (facultatif)

Respect des bonnes pratiques environnementales sur 4 thèmes : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'eau.

Il s'agit d'une obligation de moyens.

Niveau 3

Niveau qualifié de "Haute Valeur Environnementale" (HVE)

La performance environnementale de l'exploitation est évaluée à partir d'indicateurs de résultats : biodiversité, protection phytosanitaire, fertilisation, gestion de l'eau.

Seul le niveau 3 permet d'obtenir la certification HVE et donc l'utilisation du logo HVE. Elle est délivrée par un organisme certificateur indépendant.

www.isere.chambres-agriculture.fr |



Proagri, une marque des Chambres d'agriculture



La certification HVE : pour quoi faire ?

Le niveau 3 de la certification environnementale traduit un niveau d'excellence environnementale.

Face à la demande croissante des consommateurs pour des démarches plus respectueuses de l'environnement, la certification HVE permet de communiquer auprès de vos clients, en valorisant votre travail et vos bonnes pratiques.

Vous souhaitez faire reconnaitre officiellement et valoriser vos pratiques environnementales?

> 2 solutions: suivi collectif ou individuel

SUIVI COLLECTIF

FORMATION (1 JOUR + 2H À DISTANCE)

- Présentation de la démarche, réalisation de l'autodiagnostic de Niveau 1, évaluation de la situation de son exploitation pour le Niveau 3
- Tout au long de l'année

APRÈS LA FORMATION, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Visite d'un conseiller sur l'exploitation pour la validation du Niveau 1
- Vérification des données de niveau 3 (HVE) vues en formation : répérage de la biodiversité, finalisation du calcul des IFT (Indices de fréquences de traitement), calcul de la balance globale azotée, gestion de l'irrigation.
- Remise d'un plan d'actions



SUIVI INDIVIDUEL



VALIDATION DU NIVEAU 1

- Après avoir réalisé votre autodiagnostic, un conseiller vérifie et valide les différents éléments du niveau 1
- Visite d'un conseiller, remise d'une attestation

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Calcul et suivi des indicateurs

Biodiversité, Indice de fréquence de traitement (IFT), Balance azotée, Ressource en eau... Simulation de l'audit de niveau 3 (HVE) avec identification des points conformes et des pistes d'améliorations

Visite d'un conseiller et remise d'un plan d'actions

Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande

Vos interlocuteurs

POINT ACCUEIL HVE

Accompagnement individuel et questions générales

Mélanie HOVAN 06 50 24 01 24

melanie.hovan@isere.chambagri.fr

Inscription aux formations

Béatrice CUCHET 06 45 72 90 91 beatrice.cuchet@isere.chambagri.fr



